



Thiré le 31 mars 2015
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 7 avril 2015
A 20h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 30 mars 2015 ;
- Vote du compte administratif du budget principal commune 2014
- Vote du compte de gestion du budget principal commune 2014
- Affectation des résultats du budget principal commune 2014
- Vote des taux d'imposition 2015
- Vote des subventions communales 2015
- Vote du budget principal commune 2015
- Vote du compte administratif du budget lotissement 2014
- Vote du compte de gestion du budget lotissement 2014
- Vote du budget lotissement 2015
- Plan de financement de la deuxième phase de l'aire naturelle de camping
- Proposition de location de matériel communal
- Questions Diverses.

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 7 avril 2015

Le 7 avril deux mil quinze, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 31 mars 2015

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

Excusés : Madame BONNAUD Christelle, MENANTEAU Isabelle, Messieurs CERISIE Rémy, COLIN Guillaume.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine,
Monsieur CERISIE Rémy a donné pouvoir à Madame BARBESANT Nadège

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur FAIVRE Bruno.

En début de séance, Madame le Maire demande le report de l'approbation du compte rendu du 30 mars 2015.

Objet 101 : Vote du compte administratif communal exercice 2014.

Monsieur CHARRIER Loïc, 1^{er} adjoint est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif 2014 de la commune.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, adopte le compte administratif 2014 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses		
Reste à réaliser	295 627.40 €	150 903.12 € 19 998.69 €
Recettes		
Reste à réaliser	425 643.07 €	93 122.18 € 16 528.39 €
Excédent	130 015.67 €	
Déficit		61 251.24 €

Objet 102 : Vote du Compte de Gestion communal exercice 2014.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame DENFERD Catherine,
Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 103 : Affectation des résultats du budget communal exercice 2014.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, après avoir entendu lecture du compte administratif communal exercice 2014 ;

CONSTATE par 13 voix pour, aucune voix contre ni abstention, que le compte administratif 2013 présente :

Un excédent de fonctionnement de 130 015.67 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté	58 814.27 €
Résultat de l'exercice	72 234.73 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement 2014	19 998.69 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement 2014	16 528.39 €
Résultat total à affecter	68 764.43 €
Affectation obligatoire à l'exécution Du virement de la section d'investissement	57 780.94 €
Solde à nouveau disponible à l'affectation A l'excédent reporté	68 764.43 €

Objet 104 : Vote des taux d'imposition 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote par 13 voix pour, aucune contre ni abstention, une augmentation de 2% du montant des produits attendus.

Les nouveaux taux d'imposition sont les suivants :

	Pour information Taux 2014	Taux 2015 Votés
Taxe d'habitation	19.99 %	20.38 %
Foncier Bâti	13,86 %	14.13 %
Foncier Non Bâti	44,88 %	45.77 %
CFE (ancienne Taxe Professionnelle)	19,41 %	19.79 %

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Objet 105 : Vote des subventions communales 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote l'enveloppe budgétaire des subventions communales pour un montant global de 2600 € comme suit :

ASSOCIATIONS		ASSOCIATIONS	
A E P	50 €	Amicale des Secouristes	60 €
A J T Jeunes de Thiré	120 €	FDGDON	280 €
A D M R	100 €	Ancien d'AFN	50 € + 2 gerbes
A P E Parents d'Elèves	750 €	Association Cantonale de Transfusion	80 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	60 €	Multi Service Vendée	60 €
Association JALMALV	60 €	Prévention Routière	50 €
CEIDRE Sainte-Hermine	200 €	Secours Catholique	80 €
PMI Chantonay	40 €	Société de Chasse de Thiré	50 €
Club du 3ème Age	100 €	S E V E	60 €
AREAMS	50 €	Amicale Sportive Stéphanoise Thiréenne	60 €
Solid'Her	100 €	Comité des fêtes de Thiré	60 €
Secours Populaire	80 €		

Objet 106 : Vote du Budget Primitif 2014 Commune.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses propositions du budget primitif communal pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, aucune contre ni abstention, adopte le budget primitif communal 2015 tel qu'il se présente ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	425 549 €	220 480.13 €
Recettes	425 549 €	220 480.13 €

Objet n°107 : Vote du Compte Administratif 2014 Lotissement Les terres douces.

Monsieur CHARRIER Loïc est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif 2014 du lotissement les terres douces.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, adopte le compte administratif 2014 du lotissement tel qu'il est présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	88 268.31 €	70 844.19 €
Recettes	88 268.31 €	110 000.00 €
Excédent		39 155.81 €

Objet 108 : Vote du Compte de gestion du lotissement les terres douces 2014.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame DENFERD Catherine,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 du lotissement les terres douces et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du lotissement les terres douces de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 109 : Vote du Budget Primitif 2015 du Lotissement les terres douces.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses propositions du budget primitif du lotissement les terres douces pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, aucune contre ni abstention, adopte le budget primitif du lotissement les terres douces 2015 tel qu'il se présente ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	76 845.19 €	110 000.00 €
Recettes	76 845.19 €	110 000.00 €

Objet 110 : Plan de financement de la 2^{ème} phase d'aménagement de l'aire naturelle de camping 2015 :

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante, le plan de financement de la deuxième phase de réhabilitation des sanitaires de l'aire naturelle de camping :

- construction d'un bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, avec rampe d'accès normée.
- création d'une aire de détente avec jeux et mobiliers urbains en partie accessibles PMR.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement ci-après.

2ème tranche bâtiment 2015	11 022,05 € ht
Accessibilité PMR	
Travaux élagage	1 527,00 € ht
Achat mobiliers et jeux	8 714,06 € ht
Total Hors Taxes	21 263,11 € ht
Réserve parlementaire	
2ème phase	- 12 000,00 €
Autofinancement Commune	9 263,11 €
TVA 20 %	4 252,62 €
Total TTC Autofinancement	13 515,73 €

Objet 111 : Tarif de location du matériel communal.

Madame le Maire, informe l'assemblée que plusieurs demandes de location de matériel sont faites en mairie, concernant essentiellement, le percolateur de la salle et le vidéoprojecteur mobile de l'école.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- percolateur de la salle : 5 € avec chèque de caution obligatoire de 160 €
- vidéoprojecteur mobile : 10 € avec chèque de caution obligatoire de 450 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les tarifs ci-dessus.

Questions Diverses :

Commission flash info : La commission se réunira le 14 avril 2015 à 14h30 pour l'élaboration du document.

La date du prochain conseil est fixée au 5 mai 2015 à 20h30.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres